

Objet : Galerie du Tournant - Subvention 2025

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). ROSSI. TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Explique à l'assemblée que sur l'année 2025, La Galerie du Tournant a organisé deux expositions et deux spectacles et que d'avril à octobre, ce sont au total, 870 visiteurs qui ont été accueillis dont 90 personnes venues spécifiquement pour les spectacles ;

Précise également qu'à l'occasion de l'exposition « Civilisation Pessinoise (Marc Pessin) – Grande Coulhumance » quatre classes de 6^e du collège de Novalaise ainsi qu'une classe de 6^e du collège Saint-François de Chambéry ont bénéficié de visites commentées ;

Indique que l'association avait sollicité auprès de la CCLA, une subvention pour l'année 2025 pour financer :

- la réalisation de plaquettes et de livrets d'exposition, outils de médiation culturelle destinés à valoriser les artistes exposants et à informer pleinement le public,
- L'organisation des visites commentées à destination notamment, des élèves du collège de Novalaise ;

Propose, au regard des actions menées, d'attribuer une subvention de 1 500€ à l'association « La Galerie du Tournant » pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré à 22 voix « Pour », 0 abstention et 1 voix « Contre » (M. Grollier), le conseil communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « La Galerie du Tournant » pour l'année 2025,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

